



21 novembre 2017

(17-6350)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURES RELATIVES AUX MÉTHODES
DE COMPARAISON DES PRIX**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Union européenne

La communication ci-après, datée du 20 novembre 2017 et adressée par la délégation de l'Union européenne à la délégation des États-Unis, à la délégation de la Chine et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

À la suite de la demande de consultations actualisée de la République populaire de Chine qui a été distribuée aux Membres de l'OMC le 8 novembre 2017 (WT/DS515/1/Add.1, G/L/1169/Add.1, G/ADP/D115/1/Add.1), et conformément à l'article 4:11 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémoire d'accord), l'Union européenne informe le gouvernement des États-Unis, le gouvernement de la République populaire de Chine et l'Organe de règlement des différends de son désir d'être admise à participer aux consultations susmentionnées.

Certaines mesures énumérées à l'Appendice A de la demande de consultations de la Chine, comme celles qui visent les *isocyanurates chlorés en provenance de la République populaire de Chine*, ont aussi été imposées sur les importations en provenance d'Espagne, État membre de l'UE, et prorogées à l'égard de ces importations.

L'Union européenne souhaite être informée de la date et du lieu des consultations.
